

31 juil 2008 -17:00

Conséquences de l'arrestation de Karadzic pour l'accord intérimaire UE/Serbie

La Belgique salue l'arrestation de Radovan Karadzic le 21 juillet dernier. Son jugement par le Tribunal Pénal pour la Yougoslavie à La Haye est crucial pour permettre à la Serbie d'assumer son passé. L'arrestation et le transfert de Karadzic au TPIY à La Haye constitue également une étape importante dans le processus de rapprochement de la Serbie avec l'UE. La Belgique espère donc que le gouvernement serbe continuera sur cet élan positif et transfèrera les deux fugitifs restants, Ratko Mladic et Goran Hadzic.

La Belgique salue l'arrestation de Radovan Karadzic le 21 juillet dernier. Son jugement par le Tribunal Pénal pour la Yougoslavie à La Haye est crucial pour permettre à la Serbie d'assumer son passé. L'arrestation et le transfert de Karadzic au TPIY à La Haye constitue également une étape importante dans le processus de rapprochement de la Serbie avec l'UE. La Belgique espère donc que le gouvernement serbe continuera sur cet élan positif et transfèrera les deux fugitifs restants, Ratko Mladic et Goran Hadzic.

Arrestation de Radovan Karadzic et conséquences pour l'entrée en vigueur de l'accord intérimaire UE/Serbie Bruxelles, le 31 juillet 2008 La Belgique salue l'arrestation de Radovan Karadzic le 21 juillet dernier. Son jugement par le Tribunal Pénal pour la Yougoslavie à La Haye est crucial pour permettre à la Serbie d'assumer son passé. L'arrestation et le transfert de Karadzic au TPIY à La Haye constitue également une étape importante dans le processus de rapprochement de la Serbie avec l'UE. La Belgique espère donc que le gouvernement serbe continuera sur cet élan positif et transfèrera les deux fugitifs restants, Ratko Mladic et Goran Hadzic. La Belgique exprime son appréciation envers les actions du gouvernement serbe, en particulier du Conseil national de Sécurité, du Bureau du Procureur pour les Crimes de Guerre, et du Groupe d'action serbe qui ont conduit à cette arrestation. Ceci prouve que l'attitude ferme de la Belgique concernant la poursuite et le transfert des criminels de guerre au TPIY a porté ses fruits. Le gouvernement Belge réitère son appui inconditionnel aux activités du TPIY à La Haye et attend l'évaluation du Procureur Brammertz concernant la coopération pleine et entière du gouvernement serbe avec le TPIY. Ce n'est qu'après une évaluation positive du Procureur Brammertz que l'on pourra décider d'une activation de la mise en oeuvre de l'accord intérimaire entre l'UE et la Serbie.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be